



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 14 mars 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le conseiller Richard Côté.

CE-2007-316

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 21 ET 28 FÉVRIER 2007 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 27 FÉVRIER 2007

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 21 et 28 février 2007 et de la séance spéciale tenue le 27 février 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2007-317

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - 33 962,97 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 - 272 508,85 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 - 6 035,89 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 6 - 192 945,05 \$ ET 52 - 31 884,60 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, la liste des réquisitions numéro 7 et les listes des embauches numéros 6 et 52 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	33 962,97 \$	19 au 23 février 2007
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	272 508,85 \$	19 au 23 février 2007
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	6 035,89 \$	19 au 23 février 2007
Liste des embauches numéro 6	Embauche de personnel temporaire	192 945,05 \$	12 au 16 février 2007
Liste des embauches numéro 52	Embauche de personnel temporaire	31 884,60 \$	12 au 16 février 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-318

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 - 59 452,31 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - 244 273,75 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 - 6 253,77 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 7 - 412 239,36 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 8 et la liste des embauches numéro 7 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	59 452,31 \$	26 fév. au 2 mars 2007
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	244 273,75 \$	26 fév. au 2 mars 2007
Liste des réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	6 253,77 \$	26 fév. au 2 mars 2007
Liste des embauches numéro 7	Embauche de personnel temporaire	412 239,36 \$	19 au 23 février 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-319

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-06 - 292 429,08 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 FÉVRIER 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-06 d'un montant total de 292 429,08 \$ pour la période du 15 au 21 février 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-320

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-07 - 306 583,65 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 FÉVRIER 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-07 d'un montant total de 306 583,65 \$ pour la période du 22 au 28 février 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-321*

AUTORISATION - VENTE POUR TAXES - 14 JUIN 2007 - IMPÔT FONCIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'ordonner au greffier ou à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, dans la salle Odyssée de la maison de la culture de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, le jeudi 14 juin 2007 à 10 h et les jours suivants, s'il y a lieu, les immeubles apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées, préparée par le Service des finances le 15 février 2007;

- d'exclure de cette vente à l'enchère, à la demande du trésorier et directeur du Module de l'administration et des finances, les immeubles suivants apparaissant à la liste des propriétés exclues de la vente pour taxes impayées : 5628-05-8481, 5729-66-5549, 5931-50-3454, 6136-56-1209, 6237-12-3276, 6239-77-9347, 6333-58-0448, 6334-37-8183, 6437-25-9338, 6544-81-9535, 6632-10-8930 000 0010, 6632-33-9611 000 0004, 6643-19-5515, 7044-19-3192, 7137-28-9821, 7139-23-7759, 7140-13-4957, 7440-22-1553, 9149-96-7693;
- d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à soustraire de la vente les immeubles dont les propriétaires apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées qui auront payé leurs taxes foncières auprès du Service des finances avant la vente à l'enchère;
- d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de retrait découlant de la vente des immeubles pour impôt foncier impayé, s'ils sont présentés dans le délai prévu à l'article 531 de la Loi sur les cités et villes;
- de mandater le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de vente dont il est fait mention à l'article 525 de la Loi sur les cités et villes;
- d'autoriser le chef de division, Service d'évaluation et des transactions immobilières et le coordonnateur, Service d'évaluation et des transactions immobilières à enchérir et, le cas échéant, à se porter adjudicataire au nom de la Ville de Gatineau, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 18 de la Charte de la Ville de Gatineau et après approbation d'une liste des propriétés par le comité exécutif.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-322

ÉTUDE DE SÉCURITÉ AFIN DE PRODUIRE UN PLAN DIRECTEUR EN SÉCURITÉ - BELL SOLUTIONS DE SÉCURITÉ INC. - 24 613,20 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise plusieurs technologies pour la gestion quotidienne de ses activités et pour la diffusion d'information aux gestionnaires et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit assurer l'intégrité et la disponibilité des données corporatives ainsi qu'assurer la confidentialité des données sensibles ou personnelles qu'elle héberge et manipule;

CONSIDÉRANT QUE les attaques informatiques, les accès non autorisés et le crime électronique sont en recrudescence mondialement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bell solutions de sécurité inc. (BSSI), 700, rue de la Gauchetière Ouest, 14^e étage, Ouest 2 Montréal, Québec, H3B 4L1, pour une étude de sécurité informatique et le dépôt d'un plan directeur en sécurité, le tout conformément à l'offre de services pour une valeur de 24 613,20 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13470-415-53719	23 317,20 \$	Harmonisation des technologies d'information consultants inform.
04-13493	1 296,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
13470-999	23 317,20 \$		Harmonisation des technologies d'information // Autres
13470-415		23 317,20 \$	Harmonisation des technologies d'information // Consultants inform.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-323

SOUSSION 2007 SI 038 - MICROCOMM - ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LE CONSEIL NUMÉRIQUE - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 46 573,64 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Microcomm, 165, rue Gamelin, Gatineau, Québec, J8Y 1W1, pour la fourniture d'équipements informatiques pour le conseil numérique, pour un montant total de 46 573,64 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 12 février 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60001-001-53720	44 121,32 \$	Équipements informatiques - SI 03 04
04-13493	2 452,32 \$	- Équipements informatiques TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-324

SOUSSION 2007 SP 003 - FORTIN & LEGAULT - SERVICES PROFESSIONNELS - LEVÉ LASER AÉROPORTÉ - 183 402,53 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Fortin & Legault, 1, rue de l'École, La Pêche, Québec, J0X 3G0, pour les services professionnels possédant une expertise en levés terrain par laser aéroporté afin de procéder à la réalisation d'un levé laser aéroporté et la création de courbes de niveaux à partir de celui-ci pour l'ensemble du territoire de la Ville de Gatineau, pour un montant total de 183 402,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 février 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13495-439-53721	173 745,53 \$	Ortho-photo - Autres / Techniques
04-13493	9 657,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À UNE CORRECTION À LA
RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-1705 ADOPTÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA VILLE DE GATINEAU LE 6 DÉCEMBRE 2006**

Le greffier de la Ville de Gatineau dépose un procès-verbal certifiant qu'en vertu des dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, il a corrigé une erreur cléricale dans la résolution numéro CE-2006-1705 de la page 4766 du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 6 décembre 2006, et ce, afin de remplacer le nom de famille « Guilbeault » par le nom de famille « Guilbault ».

La correction apportée à la résolution et au procès-verbal est également déposée.

CE-2007-325

**EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE LA SALLE MONT-BLEU À LA
MAISON DU CITOYEN - ASSEMBLÉE RÉGIONALE ANNUELLE -
ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU DON DE SANG - 16 AVRIL 2007**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Bénévoles du Don du Sang tient son assemblée régionale annuelle à la salle Mont-Bleu de la Maison du Citoyen, le 16 avril 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a demandé une exemption du coût de location applicable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption du coût de location de la salle Mont-Bleu à la Maison du Citoyen à l'Association des Bénévoles du Don du Sang pour la tenue de leur assemblée régionale annuelle le 16 avril 2007.

L'exemption du coût de location demandée pour la salle Mont-Bleu représente un coût de 200 \$.

Adoptée

CE-2007-326

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-07 - 218 167,35 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-07 d'un montant total de 218 167,35 \$ pour la période du 20 au 26 février 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-327

**AUTORISER LE MONTANT DE 17 414,98 \$ POUR DES TRAVAUX
SUPPLÉMENTAIRES - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE -
AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC ÉDOUARD-MERCIER - CONTRAT
NUMÉRO C-05-76 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE
DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1578 adoptée le 12 octobre 2005, a adjugé le contrat à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée pour les travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Édouard-Mercier, contrat C-05-76, au montant de 96 614,10 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande l'approbation du montant de 17 414,98 \$ incluant les taxes représentant les coûts supplémentaires pour les travaux d'aménagement de ce contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les délégations de pouvoir numéros 51473 et 53939 autorisant un montant de 4 999,03 \$ incluant les taxes et autorise le montant de 12 415,95 \$ incluant les taxes pour des travaux supplémentaires, le tout réalisé par Construction Lafarge Québec ltée, dans le cadre du projet d'aménagement de jeux d'eau au parc Édouard-Mercier, contrat numéro C-05-76, portant ainsi la valeur totale du contrat à 114 029,08 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40023-003	3 782,44 \$	Aménagement jeux d'eau – Parc Édouard-Mercier
18-40023-005	7 979,75 \$	Aménagement jeux d'eau – Parc Édouard-Mercier
04-13493	653,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71494-692	7 979,75 \$		Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp - Aménagement // Équip. non-capitalisable
03-10110		7 979,75 \$	Dépense Immobilisable financée par activité fin. // Équip. non-capitalisable
18-40023-001	3 567,19 \$		Travaux d'immo. - District électoral du Lac-Beauchamp // Parc St-René
18-40023-003		3 567,19 \$	Travaux d'immo. - District électoral du Lac-Beauchamp // Parc Édouard-Mercier

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-328

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME APA INC. EXPERTS-CONSEILS POUR EFFECTUER LES RELEVÉS, LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES INCLUANT LA SURVEILLANCE DE LA PHASE II (PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DE NOUVELLES RUES) DES TRAVAUX DU PROJET LE PLATEAU, PHASE 18 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase II du projet Le Plateau, phase 18 doivent être réalisés à l'été 2007 en vertu du règlement numéro 99-2003 sur la mise en place des services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels doit être octroyé pour la préparation des plans et devis et autres documents d'appel d'offres en incluant la surveillance des travaux en résidence;

CONSIDÉRANT QUE la firme APA inc. Experts-Conseils a déposé une offre de services professionnels pour la réalisation des relevés, la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour les travaux de la phase II du projet Le Plateau, phase 18 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme APA inc. Experts-Conseils à procéder aux relevés, à la préparation des plans, du cahier de charges et autres documents d'appel d'offres de même qu'à effectuer la surveillance en résidence pour tous les travaux de la phase II du projet Le Plateau, phase 18;
- accepte de verser pour la réalisation du mandat un montant maximum d'honoraires de 24 499,25 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30095-007-53722	23 209,25 \$	Éclairage de rue - Pavage- Phase 18 Projet Le Plateau
04-13493	1 290,00 \$	- Honoraires professionnels TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-329

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME GENIVAR POUR EFFECTUER LES RELEVÉS, LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES INCLUANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, PHASE II (PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES), PROJET CITÉ-JARDINS CENTRE-VILLE, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase II du projet Cité-Jardins Centre-ville, phase 3 doivent être réalisés à l'été 2007 en vertu du règlement numéro 99-2003 sur la mise en place des services municipaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels doit être octroyé pour la préparation des plans et devis et autres documents d'appel d'offres en incluant la surveillance des travaux en résidence;

CONSIDÉRANT QUE la firme GENIVAR a déposé une offre de services professionnels pour la réalisation des relevés, la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour les travaux de la phase II du projet Cité-Jardins Centre-ville, phase 3 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme GENIVAR à procéder aux relevés, à la préparation des plans, du cahier des charges et autres documents d'appel d'offres de même qu'à effectuer la surveillance pour tous les travaux relatifs à la phase II du projet Cité-Jardins Centre-ville, phase 3;

- accepte de verser pour la réalisation du mandat un montant maximum d'honoraires de 20 996,10 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30286-004-53723	19 890,56 \$	Pavage Cité-Jardins Centre-ville - Phase 3 - Honoraires professionnels
04-13493	1 105,54 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-330*

RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 727 000 \$ POUR CONSTRUIRE LES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II DU PROJET CÔTE BELLEVUE SUR LA RUE PROJETÉE FORMÉE DU LOT NUMÉRO 2 310 443 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 365-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 727 000 \$ pour construire les services municipaux des phases I et II du projet Côte Bellevue sur la rue projetée formée du lot numéro 2 310 443 au cadastre du Québec.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-331*

RÈGLEMENT NUMÉRO 393-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 47 425 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION DU CENTRE SPORTIF DE LA VILLE DE GATINEAU, ET CE, DANS LE CADRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 393-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 47 425 000 \$ pour réaliser des travaux de conception et de construction du centre sportif de la Ville de Gatineau, et ce, dans le cadre du protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et des Régions.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-332* **RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 65 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE WALTERS, PHASE 4 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 394-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 65 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place Walters, phase 4.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-333 **SOUMISSION 2007 SI 090 - NOVA ENVIROCOM INC. - ACHAT DE BACS DE RÉCUPÉRATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 100 000 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Nova Envirocom inc, 140, rue Léger, Sherbrooke, Québec, J1L 1L9, pour l'achat de bacs à récupération de capacité de 64 litres au coût unitaire de 5,65 \$ excluant les taxes, dont une première commande de 10 000 bacs totalisant 64 381,75 \$ incluant les taxes et autorise, si nécessaire, l'émission de commandes additionnelles jusqu'au montant maximal prévu au budget et ne dépassant pas 100 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 février 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Le prix soumis sera ferme jusqu'au 28 février 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45520-645-53724	60 991,75 \$	Collecte sélective - Fourn. spécialisées
04-13493	3 390,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-334 **ACQUISITION D'UN PASSAGE PIÉTONNIER - LOT NUMÉRO 3 116 538 AU CADASTRE DU QUÉBEC - ACQUISITION D'UNE SERVITUDE DE NON-ACCÈS - LOTS NUMÉROS 3 116 022, 3 616 539 ET 3 616 540 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 3223701 CANADA INC. (LES CONSTRUCTIONS BRIGIL INC.) - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'un plan préparé par Alain Courchesne, arpenteur-géomètre, en date du 30 août 2005, sous le numéro 11102 de ses minutes, l'acquisition d'un passage piétonnier et une servitude de non-accès sont prévus en bordure du chemin d'Aylmer, et ce, dans le cadre du projet domiciliaire Parc Rivermead;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme recommande de procéder à l'obtention d'une servitude de non-accès et l'acquisition du passage piétonnier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'acte notarié préparé par M^c Mario Patry, notaire, prévoyant l'acquisition d'un passage piétonnier formé du lot numéro 3 116 538 au cadastre du Québec et l'obtention d'une servitude de nonaccès affectant les lots numéros 3 116 022, 3 616 539 et 3 616 540 au cadastre du Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte notarié.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
14100-412-53725	2 000 \$	Bureau du greffe - Services juridiques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-335*

AMENDEMENTS À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 20 AVRIL 2004 POUR LE PROJET DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASES 5, 8, 9 ET 22 ET EXTENSION DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA REQUÊTE APPROUVÉE POUR LES PHASES 5 ET 22 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QU'une entente a été approuvée le 20 avril 2004 pour le projet Domaine des Vignobles II, phases 5, 8, 9 et 22;

CONSIDÉRANT QUE depuis la signature de cette entente, le conseil a adopté la résolution numéro CM-2005-846 modifiant l'aménagement du lien entre le projet Domaine des Vignobles II et la rue Juniper;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender l'entente approuvée le 20 avril 2004 afin de prolonger la durée de la validité de l'entente et apporter des modifications à l'étendue des travaux à être exécutés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les amendements proposés à l'entente approuvée le 20 avril 2004 afin de prolonger la période de validité de cette entente et d'apporter des modifications à l'étendue des travaux à être exécutés;
- de prolonger la période de validité de la requête pour la réalisation des travaux de construction des services municipaux dans les phases 5 et 22 du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisé à signer les amendements à l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-336*

VENTE D'UN TERRAIN INDUSTRIEL - LOT NUMÉRO 1 372 845 - AÉROPARC INDUSTRIEL, RUE ATMEC - GROUPE S.G.L. INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau mandate Développement économique – CLD Gatineau pour faire la promotion et la mise en vente des terrains situés dans les parcs industriels sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique – CLD Gatineau, par sa résolution numéro DE-CE-07-05 recommande la vente à Groupe S.G.L. inc. du terrain de 7 459 m² portant le lot numéro 1 372 845 au cadastre du Québec, pour la réalisation d'un projet de construction industriel;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme, après analyse des documents sommaires fournis par Développement économique – CLD Gatineau, considère l'usage conforme au zonage et le projet réalisable sujet au respect de toute réglementation applicable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre le lot numéro 1 372 845 au cadastre du Québec, à la corporation Groupe S.G.L. inc. aux conditions habituelles de l'offre d'achat et de l'acte de vente type de la Ville de Gatineau, prévoyant entre autres :

- un prix de vente de 90 360 \$ plus TPS et TVQ, si applicables;
- que l'acheteur reconnaît avoir été informé par Développement économique – CLD Gatineau que le dépôt de 9 036 \$ versé avec l'offre d'achat en garantie du respect de ses obligations est confiscable à titre de dommages liquidés, en cas de retrait de son offre après l'acceptation de la présente par le conseil municipal;
- l'obligation pour l'acheteur de débiter et de poursuivre la construction d'un bâtiment de 1 394 m² conforme à la réglementation applicable, dans un délai de 12 mois de l'acte de vente. Le raccordement aux services municipaux est à la charge de l'acheteur.

Cette transaction est réalisée conformément aux dispositions de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation de biens immobiliers, article 7.1.4. qui précise que « Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, sont majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente.

Les recommandations de la Corporation de développement économique de Gatineau sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évalue l'opportunité et les conditions d'aliénation. »

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-337*

VENTE D'UN TERRAIN INDUSTRIEL - PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 111 954 - AÉROPARC INDUSTRIEL, CHEMIN INDUSTRIEL - 6651798 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau mandate Développement économique – CLD Gatineau pour faire la promotion et la mise en vente des terrains situés dans les parcs industriels sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique – CLD Gatineau, par sa résolution numéro DE-CE-07-06 recommande la vente à la corporation 6651798 Canada inc. du terrain de 6 297,4 m² portant le lot numéro 3 111 954 au cadastre du Québec (lot rénové numéro 3 926 224 à être officialisé), pour la réalisation d'une construction de type commercial industriel;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme, après analyse des documents sommaires fournis par Développement économique – CLD Gatineau, considère l'usage conforme au zonage et le projet réalisable sujet au respect de la réglementation applicable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre une partie du lot numéro 3 111 954 (lot rénové numéro 3 926 224 à être officialisé) au cadastre du Québec, à la corporation 6651798 Canada inc. ou ses ayants droit, aux conditions habituelles de l'offre d'achat et de l'acte de vente type de la Ville de Gatineau, prévoyant entre autres :

- un prix de vente de 77 230 \$ plus TPS et TVQ, si applicables;
- que l'acheteur reconnaît avoir été informé par Développement économique - CLD Gatineau que le dépôt au montant de 7 723 \$ versé avec l'offre d'achat en garantie du respect de ses obligations est confiscable à titre de dommages liquidés, en cas de retrait de son offre après l'acceptation de la présente par le conseil municipal;
- l'obligation pour l'acheteur de débiter et poursuivre la construction d'un bâtiment de 1394 m² conforme à la réglementation municipale, dans un délai de 12 mois de l'acte de vente. Les travaux requis pour l'aménagement d'un fossé sur le site et le raccordement aux services municipaux sont à la charge de l'acheteur;
- l'autorisation pour l'acheteur d'occuper le terrain dès l'acceptation de la présente pour débiter les travaux, sujet au versement d'un dépôt d'un montant équivalent au prix du terrain et d'une preuve d'assurance responsabilité civile acceptable à la Ville de Gatineau.

Cette transaction est réalisée conformément aux dispositions de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation de biens immobiliers, article 7.1.4. qui précise que « Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, sont majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente.

Les recommandations de la Corporation de développement économique de Gatineau sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évalue l'opportunité et les conditions d'aliénation. »

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-338*

ACQUISITION DES LOTS NUMÉROS 1 621 482, 1 621 484 ET 1 621 490 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal en vertu de sa résolution numéro CM-2005-109 a adopté le Plan de redéveloppement urbain de l'Île de Hull et subséquemment la politique concernant la Stratégie de redéveloppement urbain des zones d'interventions prioritaires (SF-2005-109);

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville de Gatineau fasse l'acquisition de l'immeuble composé des lots numéros 1 621 482 (202, boulevard Maisonneuve), 1 621 484 (204, boulevard Maisonneuve) et 1 621 490 (221, rue Champlain);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble composé des lots numéros 1 621 482 (202, boulevard Maisonneuve), 1 621 484 (204, boulevard Maisonneuve) et 1 621 490 (221, rue Champlain) a consenti une promesse de vente à la Ville à 104 % du montant ajusté de la valeur marchande établie par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé, en date du 16 janvier 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'acquérir l'immeuble composé des lots numéros 1 621 482 (202, boulevard Maisonneuve), 1 621 484 (204, boulevard Maisonneuve) et 1 621 490 (221, rue Champlain) au prix de 285 000 \$ plus TPS et TVQ si applicables y incluant la condition suivante, à savoir :

- le propriétaire actuel doit fournir un rapport de caractérisation des sols certifiant l'absence de contaminant sur les lots vendus avant la signature du contrat de vente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	285 000 \$	Acquisition des lots numéros 1 621 482, 1 621 484 et 1 621 490
Futur FDI	2 500 \$	Honoraires professionnels
TOTAL	<u>287 500 \$</u>	

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus affecté – Fonds de redéveloppement, les sommes nécessaires afin de donner suite à l'acquisition de la propriété et autres frais pour la mise en valeur des terrains pour fins de redéveloppement. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-339

SUBVENTION DE 350 \$ - ASSOCIATION DES MOTOCYCLISTES DE L'OUTAOUAIS POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CENTRE MECHTILDE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Association des motocyclistes de l'Outaouais à l'attention de monsieur Alain Tessier, directeur du comité « La run des draveurs », 640, rue Bélanger, Gatineau, Québec, J8L 2N3, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité qui se tiendra le 11 août au profit du Centre Mechtilde.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion - de St-Raymond-Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-340 **SUBVENTION 100 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer à l'attention de madame Julie Payer-Lafrance, 50-c, boulevard St-Raymond, bureau 207, Gatineau, Québec, J8Y 1R7, dans le cadre d'un brunch pour leurs bénévoles qui se tiendra le 12 avril 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-341 **SUBVENTION DE 2 500 \$ - ASSOCIATION DU QUARTIER BELLEVUE - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre de l'Association du quartier Bellevue à l'attention de madame Mireille Joubarne, 241, rue Hilltop, Gatineau, Québec, J8P 2L6, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier qui aura lieu le 14 juin 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	2 500 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-342 **SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR ST-MATTHIEU - ACTIVITÉS ANNUELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or St-Mathieu à l'attention de madame Edna De Beaumont, 22, rue de Vendôme, Gatineau, Québec, J8T 1V3, à titre de subvention pour l'organisation de leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	300 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-343 **SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS D'ÉCOLE RETRAITÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association québécoise des directeurs d'école retraités à l'attention de monsieur Jacques Rozon, 577, rue Sigouin, Gatineau, Québec, J8P 5H7, à titre de subvention pour la location d'une salle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	300 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-344 **SUBVENTION DE 50 \$ - FONDATION DE LA POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - TOURNOI DE HOCKEY PROVINCIAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Fondation de la polyvalente Nicolas-Gatineau à l'attention du tournoi de hockey provincial, 360, boulevard La Vérendrye Est, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour le tournoi de hockey provincial qui se tiendra à Gatineau du 5 au 7 avril 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	50 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-345 **SUBVENTION DE 500 \$ - ESPOIR ROSALIE DE GATINEAU - AIDE AUX FAMILLES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Espoir Rosalie de Gatineau à l'attention de madame Francine Garneau, directrice générale, 811, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8M3, à titre de subvention pour l'aide aux familles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11601-972-31248	500 \$	Subventions - Unions civiles subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	500 \$		Frais pour union civile // Subventions
11601-972		500 \$	Subventions - Unions civiles // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-346 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE DE L'ODYSSÉE - PLANTATION D'ARBRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'école de l'Odysée à l'attention de monsieur Jean Bouchard, directeur, 179, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8P 2V5, à titre de subvention pour la plantation d'arbres prévue dans le programme de revitalisation de la cour d'école.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	1 000 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-347 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - SAGA JEUNESSE - PLANTATION D'ARBRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de Saga Jeunesse à l'attention de madame Marie-Claude Allard, 23A, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A8, à titre de subvention pour la plantation d'arbres dans le district électoral de Limbour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	2 000 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-348

PARTICIPATION DU CONSEILLER ALAIN RIEL AU PROGRAMME DE FORMATION MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE - MAGOG - 11 AVRIL 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Riel à participer à la formation Mariage civil et union civile qui se tiendra à Magog le 11 avril 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 353,25 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 540 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-31082	900 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-349

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 16 MARS 2007 - 80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer à une soirée reconnaissance organisée par la Chambre de commerce de Gatineau le 16 mars 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	75,79 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
04-13493	4,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-350

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SOCIALE DU HULL-VOLANT - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association Athlétique et Sociale du Hull-Volant à l'attention de monsieur Richard F. Murray, 161, rue Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau, Québec, J8X 3T2, à titre de subvention pour la participation de jeunes hockeyeurs à un voyage en France.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	1 000 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-351

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER ET MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE HULL, NUMÉRO 1693 - 18 MARS 2007 - 40 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et monsieur le conseiller Patrice Martin à participer à une activité organisée par les Chevaliers de Colomb du conseil de Hull, numéro 1693, qui aura lieu le 18 mars 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb du conseil de Hull, numéro 1693 à l'attention de monsieur Marcel Laurin, 690, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	20 \$	Patrice Martin – de Wright–Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	20 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-352

PROLONGEMENT DE L'AUTORISATION À L'ENTREPRENEUR GERPRO CONSTRUCTION INC. À TRAVAILLER HORS DES HEURES RÉGULIÈRES - CONSTRUCTION DU PROJET DOMAINE DES TREMBLES AU 250, BOULEVARD SAINT-RAYMOND - 24 JANVIER AU 30 JUIN 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction du Domaine des Trembles situé au 250, boulevard Saint-Raymond, des travaux relatifs à la coulée des dalles de béton devront être réalisés entre 21 h et 7 h, soit une période continue de 24 heures, deux jours par semaine excluant le samedi et le dimanche, et ce, jusqu'au 30 juin 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entrepreneur Gerpro construction inc. à prolonger jusqu'au 30 juin 2007 la période de la coulée des dalles de béton entre 21 h et 7 h deux jours par semaine, excluant le samedi et le dimanche, dans le cadre du projet de construction du Domaine des Trembles situé au 250, boulevard Saint-Raymond.

Adoptée

CE-2007-353

REJET DE LA SOUMISSION 2006 SP 301 - SOLUTION TECHNOLOGIQUE PERMETTANT UNE GESTION CENTRALISÉE ET ENTIÈREMENT INTÉGRÉE DE LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES/PAIE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1741 adoptée le 13 décembre 2006, a accepté les documents d'appel d'offres pour l'acquisition d'une solution technologique permettant une gestion centralisée et entièrement intégrée de la fonction ressources humaines/paie;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a initié, le 15 décembre 2006, l'appel d'offres 2006 SP 301 concernant l'acquisition de la solution technologique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil municipal et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le prix de la seule soumission reçue ne couvre pas l'ensemble des exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De plus, ce comité rejette la soumission de la firme Arinso Canada inc..

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-354

SOUMISSION 2006 SP 171 - GDG ENVIRONNEMENT LTÉE - CONTRÔLE BIOLOGIQUE SÉLECTIF DES MOUSTIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 1 489 768,32 \$ - CONTRAT DE CINQ ANS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFFERRIÈRE APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE

ET RÉSOLU QUE ce comité adjuge à la firme GDG Environnement Ltée, 430, rue Saint-Laurent, 2^{ième} étage, Trois-Rivières, Québec, G8T 6H3, au montant de 1 489 768,32 \$ incluant les taxes, un contrat pour effectuer le contrôle biologique sélectif des moustiques sur le territoire de la ville de Gatineau, selon l'option 1B, et ce, pour une période de cinq ans débutant en 2007, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 septembre 2006, et ce, étant la seule soumission reçue dont la firme s'est qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2005-1292.

De plus, ce comité mandate GDG Environnement ltée d'obtenir pour la Ville de Gatineau le certificat d'autorisation auprès de la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, tel que prévu à l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'environnement, pour la réalisation du présent contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2008, 2009, 2010 et 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
49200-499-53727	273 923,13 \$	Contrôle des moustiques - Autres serv. techn.
04-13493	15 225 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
41510-521	3 923,13 \$		Réseaux d'égouts // Entr. rép. / Infrs.
49200-499		3 923,13 \$	Contrôle des moustiques // Autres serv. techn.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2007.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

POUR	CONTRE
Monsieur Marc Bureau Madame Denise Laferrière Madame Jocelyne Houle	Monsieur Joseph De Sylva

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

Monsieur le conseiller Joseph De Sylva quitte son siège.

CE-2007-355

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE DEUX INFORMATIENS SPÉCIALISÉS /
ANALYSE PROGRAMMATION, SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION,
MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE le Service d'information doit réaliser le projet de migration du système informatique financier;

CONSIDÉRANT QUE le projet de migration du système informatique financier est prévu débiter le 1^{er} juin 2007 et se terminer le 31 mai 2009;

CONSIDÉRANT QUE cette migration est la plus importante en terme de charge de travail;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à terme le projet, l'embauche de six salariés temporaires est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau s'entendent déjà sur l'embauche de deux salariés temporaires;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau s'engagent à continuer de discuter de la possibilité d'embaucher quatre autres salariés temporaires d'ici au 1^{er} mai 2007 pour permettre, en cas d'entente, d'embaucher les salariés temporaires pour le début du projet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5.07b) de la convention collective, l'embauche d'un salarié temporaire pour parer à un surcroît de travail ne doit pas excéder six mois;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée aux salaires de ces employés atteindra la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente a été signée entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'engagement temporaire de deux informaticiens spécialisés / analyse programmation au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances, et ce, jusqu'au 31 mai 2009.

La date d'entrée en fonction de ces deux employés sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13470-132 – Harmonisation des technologies de l'information – Rémunération régulière – Temporaires – Cols blancs.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2008 et 2009, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-356

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LISETTE OLIVEIRA AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / GESTION DE PLATEAUX, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, DIVISION DE LA MAISON DU CITOYEN, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / Gestion de plateaux au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Division de la Maison du Citoyen, Module de la culture et des loisirs, (poste numéro 289 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Lisette Oliveira, au poste de commis administratif / Gestion de plateaux au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Division de la Maison du Citoyen, Module de la culture et des loisirs.

Madame Lisette Oliveira est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Oliveira sera celui de la classe 03, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19921-112 – Location – Maison du Citoyen – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-357

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR STÉPHAN THIBERT AU POSTE DE
COMMIS DE BUREAU, SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, SERVICES
JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis de bureau au Service des affaires juridiques, Services juridiques, (poste numéro SAJ-BLC-009 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Stéphan Thibert, au poste de commis de bureau au Service des affaires juridiques, Services juridiques.

Monsieur Stéphan Thibert est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Thibert sera celui de la classe 02, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-112 – Affaires juridiques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-358

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME GINETTE LANOIE AU POSTE DE
COMMIS-RÉCEPTIONNISTE, SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES,
SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis-réceptionniste a toujours fait partie de l'organigramme du Service des affaires juridiques, Services juridiques mais n'a jamais été comblé, (poste numéro SAJ-BLC005 au plan d'effectifs des cols blancs) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Ginette Lanoie, au poste de commis-réceptionniste au Service des affaires juridiques, Services juridiques.

Madame Ginette Lanoie est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Lanoie sera celui de la classe 02, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-112 – Affaires juridiques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-359

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME CAROLLE TELMOSSE AU POSTE DE
SECRÉTAIRE II, DIVISION DE L'ADMINISTRATION, SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II, Division de l'administration au Service de sécurité incendie (poste numéro N-2007-003 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Carolle Telmosse au poste de secrétaire II, Division de l'administration au Service de sécurité incendie.

Madame Carolle Telmosse est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Telmosse sera celui de la classe 05, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22310-112 – Schéma de couverture de risques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-360

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME MARILOU LAFRENIÈRE AU POSTE DE SECRÉTAIRE II, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, DIVISION DES PROJETS ET DU SOUTIEN TECHNIQUE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Division des projets et du soutien technique, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro N-2005-012 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Marilou Lafrenière, au poste de secrétaire II au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Division des projets et du soutien technique, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Marilou Lafrenière est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Lafrenière sera celui de la classe 05, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-112 - Administration - Édifices – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-361

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR GUY PELLETIER AU POSTE D'OUVRIER DE CIRCULATION, DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER, DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'ouvrier de circulation, à la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier, Direction générale, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Guy Pelletier au poste d'ouvrier de circulation, à la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier, Direction générale.

Monsieur Guy Pelletier est assujéti à une période d'essai de 60 jours travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Pelletier sera celui de la classe 5 de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31540-114 – Parcomètres – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-362

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ROSAIRE BÉDARD AU POSTE DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour le salaire de monsieur Rosaire Bédard dépassera la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Rosaire Bédard, technicien de laboratoire au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement, et ce, jusqu'au 29 juin 2007.

Le salaire de monsieur Rosaire Bédard sera situé à la classe 9 de la convention collective des cols bleus.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41450-134 – Laboratoire – Environnement – Rémunération régulière – Temporaires – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-363
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2007-1103

PERMANENCE DE SIX EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Steve Dessureault, sergent	4 mai 2006	4 novembre 2006	CE-2006-643 3 mai 2006	12 mois *
Mathieu Thibault, agent-patrouilleur	4 mai 2006	4 novembre 2006	CE-2006-644 3 mai 2006	12 mois *
Frédéric Belley, agent-patrouilleur	2 février 2006	2 août 2006	CE-2006-150 1 ^{er} février 2006	12 mois *
Roch Leblanc, agent-patrouilleur	2 février 2006	2 août 2006	CE-2006-150 1 ^{er} février 2006	12 mois *
Francine Gauvreau, préposée aux communications 9-1-1	20 novembre 2006	20 février 2007	CE-2006-1706 6 décembre 2006	3 mois
Isabelle Clermont, Coordonnateur d'activités	4 novembre 2006	2 mars 2007	CE-2006-1606 22 novembre 2006	3 mois

* Une période de six mois de services continus a été retranchée de la période d'essai de douze mois.

Adoptée

CE-2007-364*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des discussions pour l'adoption du budget 2007, la création d'un poste syndiqué au Service d'évaluation et des transactions immobilières a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2007 de la Ville de Gatineau prévoit cette création de poste;

CONSIDÉRANT QU'une ressource supplémentaire est nécessaire, il y a donc lieu d'apporter une modification à la structure organisationnelle du Service d'évaluation et des transactions immobilières :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil la modification suivante à la structure organisationnelle du Service d'évaluation et des transactions immobilières :

Création d'un poste syndiqué

- Technicien à la matrice graphique, classe 6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Service d'évaluation – Réguliers – Syndiqués.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-365

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-1417 - OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR SÉBASTIEN DESCHAMPS AU POSTE D'INSPECTEUR-CALCULATEUR-RÉSIDENTIEL, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Deschamps avait déposé une demande de congé sans solde pour la période du 28 septembre 2006 au 1^{er} août 2007;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1417 adoptée le 11 octobre 2006, a accepté cette demande;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Deschamps demande à ce que la période de son congé sans solde se termine le 27 juin 2007 au lieu du 1^{er} août 2007 afin de réintégrer son poste d'inspecteur-calculateur-résidentiel au Service d'évaluation et des transactions immobilières, le jeudi 28 juin 2007, et ce, conformément à la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte que le congé sans solde de monsieur Sébastien Deschamps se termine le 27 juin 2007 et accepte qu'il réintègre son poste d'inspecteur-calculateur-résidentiel au Service d'évaluation et des transactions immobilières, le jeudi 28 juin 2007.

La résolution numéro CE-2006-1417 adoptée le 11 octobre 2006 est modifiée en conséquence.

Adoptée

CE-2007-366

ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - SOUMISSION 2007 SP 028 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉ(E)S - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels pour dispenser des services dans le cadre du programme d'aide aux employé(e)s, comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, soumission, services, clauses administratives, offre de services, offre de prix.

De plus, ce comité nomme les membres suivants sur le comité de sélection :

- madame Judith Séguin, conseillère en administration et réclamations, Section de la santé et de la sécurité, Service des ressources humaines;
- monsieur Pierre Lauzière, conseiller en administration et réclamations, Section de la santé et de la sécurité, Service des ressources humaines;
- monsieur Roch Martineau, chef de Section de la santé et de la sécurité, Service des ressources humaines;
- monsieur Jean-Charles Beaudry, responsable du budget, Division de la planification financière, Service des finances;
- un représentant de la Division de l'approvisionnement, Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2007-367*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS ET PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME MARIE-HÉLÈNE ARÈS À TITRE D'AGENT DE MARKETING POUR LE PALAIS DES CONGRÈS DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Hélène Arès agissait à titre de déléguée commerciale pour le compte de l'Association touristique de l'Outaouais (ATO);

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de travail se terminait le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Hélène Arès a été transférée à la Ville de Gatineau dans le cadre de l'entente intervenue entre la Ville de Gatineau et Tourisme Outaouais adoptée par le conseil municipal (CM-2006-1169);

CONSIDÉRANT QUE le cahier des réservations du palais des congrès de Gatineau confirme des activités jusqu'en 2010 et que l'avenir long terme de celui-ci reste à déterminer par la suite;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'engagement contractuel de madame Marie-Hélène Arès à titre d'agent de marketing pour le palais des congrès de Gatineau pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil la modification à la structure organisationnelle du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs.

De plus, l'engagement contractuel de madame Marie-Hélène Arès à titre d'agent de marketing pour le palais des congrès de Gatineau au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs, est prolongé, et ce, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2009.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62390-115 – Palais des congrès – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Monsieur le conseiller Joseph De Sylva reprend son siège.

CE-2007-368

MANDAT AU CONSEILLER JURIDIQUE - CONSTRUCTION SANS AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS UN SECTEUR D'INSERTION VILLAGEOISE ET DÉFICIENCES À LA CONSTRUCTION - 166 À 168, RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT l'obligation pour madame Gilberte Desrochers, propriétaire de l'immeuble situé au 166 à 168, rue Eddy, d'obtenir, avant l'émission d'un permis de construire, l'autorisation du conseil municipal en vertu de la procédure prévue au règlement numéro 505-2005 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et de corriger les déficiences de construction conformément au règlement municipal de l'ex-Ville de Hull numéro 1599 établissant des normes relatives à la salubrité et à l'entretien des immeubles résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter des correctifs à l'immeuble afin notamment de dégager les fenêtres obstruées par le revêtement de plastique, d'installer un nouveau parement extérieur et de confirmer la sécurité des attaches des balcons;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a été avisée à plusieurs reprises depuis juin 2006 afin de rendre la construction conforme à la réglementation municipale, qu'elle n'a pas donné suite aux avis émis et qu'il y a lieu en conséquence de soumettre le dossier aux procureurs de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques ou son mandataire afin d'intenter tous les recours appropriés pour obliger la propriétaire à rendre la construction conforme à la réglementation municipale.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif